

**Florian Jardinier**, câbleur chez Alstom et délégué du personnel, se bat pour obtenir le maintien de tous les emplois sur le site historique de Belfort. **P. 8**



**LES FONCTIONNAIRES MODESTES AUX PRISES AVEC LE LOGEMENT** **P. 4**

**LIBRE-ÉCHANGE : TTIP ET CETA, LA MOBILISATION CONTINUE** **P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3213

Du 28 septembre  
au 4 octobre 2016

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Un nouveau plan d'économies pour le budget de la Sécu

**ÉVÉNEMENT** P. 2-3

## SACRIFICES

Le rétablissement des comptes se fait au prix de mesures drastiques qui touchent les assurés sociaux.

## BOULEVERSEMENT

Les personnels de l'Assurance maladie visés par une réorganisation d'ampleur.

## PRIVATISATION

Sans surprise, la Cour des comptes veut augmenter le poids des complémentaires santé.



**La diminution du déficit de l'Assurance maladie** aura des conséquences dramatiques tant pour les personnels que pour les usagers.

© JEAN-CLAUDE MOSCHETTI / REA



## Rester sur notre rôle syndical

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

**S**i le gouvernement est parvenu, avec un passage en force au 49-3, à inverser la hiérarchie des normes en matière de temps de travail, il n'est pas encore

parvenu à inverser la courbe du chômage. Qui plus est, le consensus des économistes prévoit pour 2017 une croissance plus faible que celle espérée par le gouvernement.

Or on sait très bien qu'une activité économique plus forte est indispensable pour faire reculer durablement le chômage. Mais cela impose de changer d'orientation économique, de passer d'une logique libérale axée sur la flexibilité du marché du travail à une logique keynésienne, portant notamment sur une relance de l'investissement et de la demande.

C'est-à-dire de sortir du cycle de l'austérité car l'emploi et le pouvoir d'achat sont au centre des préoccupations des salariés actifs, chômeurs et retraités. Dans la même logique, nous sommes très attentifs aux initiatives que pourrait prendre le gouvernement concernant l'Assurance chômage. Nous n'accepterons pas, en particulier, une remise  
**Suite page 3** ///



**FAIRE PASSER  
LES BESOINS DES  
ASSURÉS SOCIAUX  
AVANT LES EXIGENCES  
COMPTABLES.**

Le budget des hôpitaux est touché par des économies de fonctionnement générées notamment par les Groupements hospitaliers de territoire.

## Les comptes de la Sécurité sociale se redressent, mais à quel prix ?

Le gouvernement poursuit son plan d'économies drastique, qui touche notamment de plein fouet les hôpitaux et les salariés de la Sécu. Pourtant, pour la Cour des comptes, le compte n'y est pas.

**A**nnée électorale oblige ? Le gouvernement, à coups de prévisions optimistes, se targue d'avoir « sauvé la Sécu ». Et choisit dans le même mouvement de donner un peu d'air aux dépenses de santé, au grand dam de la Cour des comptes (*lire p.3*).

Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2017 (PLFSS 2017), présenté le 23 septembre par les ministres du Budget et de la Santé, Christian Eckert et Marisol Touraine, prévoit

un relèvement de l'Objectif national des dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) à +2,1 % en 2017, contre 1,75 % en 2016. Mais cet apparent relâchement servira surtout à honorer des dépenses programmées, comme les revalorisations des revenus des médecins libéraux, actées dans la nouvelle convention médicale signée au mois d'août.

Le plan d'économies drastique du gouvernement, visant 10 milliards d'économies pour l'Assurance maladie, dont 3 milliards pour le seul hôpital, d'ici à 2017,

au titre du financement du pacte de responsabilité sur la période 2015-2017, se poursuit. Les quatre grands axes déjà déclinés l'année dernière figurent cette année encore dans le PLFSS, pour un montant total d'économies escomptées de 4,05 milliards d'euros en 2017. Il s'agit notamment d'économies de fonctionnement à l'hôpital avec la création de Groupements hospitaliers de territoire, du développement de la chirurgie ambulatoire (sans séjour à l'hôpital) et de la promotion des médicaments génériques.

### De quel déficit parle-t-on ?

C'est à ce prix que le projet de budget de la Sécurité sociale pour 2017 prévoit une diminution du déficit. Il passerait, selon les prévisions du gouvernement, à 4,2 milliards d'euros, contre 7,1 milliards d'euros en 2016.

Ces chiffres, tout comme ceux rendus publics par la commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) le 23 septembre, intègrent non seulement les éléments du régime général des salariés (branche maladie, famille, retraite et accidents du travail), mais aussi ceux du Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Finançant les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse, ce dernier est alimenté par l'impôt et non par des cotisations sociales. Il n'est pas géré par les partenaires sociaux, contrairement à la Sécu. Autrement dit, il est sous la responsabilité des pouvoirs publics, mais on lui donne l'apparence d'appartenir à la Sécu. Et c'est lui qui tire le déficit vers le bas. Il représente 3,8 des 4,2 milliards de déficit prévus par le gouvernement dans son projet de budget pour 2017. ▀

**+2,1%**

C'est le taux de progression de l'ONDAM prévu par le gouvernement dans le PLFSS 2017.

regime général des salariés (branche maladie, famille, retraite et accidents du travail), mais aussi ceux du Fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Finançant les cotisations retraite des chômeurs et le minimum vieillesse, ce

dernier est alimenté par l'impôt et non par des cotisations sociales. Il n'est pas géré par les partenaires sociaux, contrairement à la Sécu. Autrement dit, il est sous la responsabilité des pouvoirs publics, mais on lui donne l'apparence d'appartenir à la Sécu. Et c'est lui qui tire le déficit vers le bas. Il représente 3,8 des 4,2 milliards de déficit prévus par le gouvernement dans son projet de budget pour 2017. ▀

## L'Assurance maladie dans la ligne de mire de la Cour des comptes

**R**éformer en profondeur l'Assurance maladie, « à l'image » des réformes opérées pour les retraites : telle est la principale préconisation du rapport annuel de la Cour des comptes sur la Sécurité sociale, rendu public le 20 septembre. Si les magistrats de la rue Cambon reconnaissent que la réduction des déficits des régimes de base et du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) se poursuit (10,2 milliards d'euros en 2015 contre 12,8 en 2014), ils estiment que l'amélioration « ne permet pas de relâcher les efforts de maîtrise des dépenses ». Soulignant que l'Assurance maladie « représente à elle seule 85 % du déficit du régime général »

(-5,8 milliards d'euros en 2015), la Cour appelle à des économies supplémentaires. Avec l'objectif de faire face à de nouvelles dépenses, comme les 400 millions de revalorisations accordées aux médecins libéraux, mais aussi celui d'améliorer l'accès aux soins. La Cour invite à trouver des solutions au renoncement important aux soins dentaires – qui représente la moitié des renoncements aux soins –, ou aux dépassements d'honoraires affectant l'accès aux soins des assurés aux bas revenus. Pour ce faire, elle suggère notamment de nouvelles articulations entre l'Assurance maladie et les complémentaires santé, dont la généralisation des complémentaires

santé ou la prise en charge dès le premier euro par les complémentaires santé de certaines dépenses peu prises en charge par l'Assurance maladie.

### Comment améliorer les prises en charge quand on limite les dépenses ?

« Il existe là un véritable paradoxe », estime Jocelyne Marmade, secrétaire confédérale FO. Comment améliorer la prise en charge de ceux qui sont en dehors du système quand on cherche à limiter les dépenses ? Faire passer les besoins des assurés sociaux avant les exigences comptables, telle est la philosophie défendue par Force Ouvrière. **FRANÇOISE LAMBERT**

## Réorganisation : avis de tempête sur les CPAM

**I**nquiète fortement les représentants du personnel FO au sein de l'Assurance maladie. Un vaste chantier de réorganisation des caisses, baptisé TRAM (Travail en réseau de l'Assurance maladie) est en cours. L'employeur « Assurance maladie » n'a pas attendu les énièmes exhortations de la Cour des comptes sur la nécessité d'économiser sur la gestion du personnel pour mettre en œuvre le TRAM. Issu de la Convention d'objectif et de gestion (COG) signée entre l'État et la Caisse nationale d'Assurance maladie pour 2014-2017, mais dépassant ce cadre contrac-

tuel, le projet prévoit la mutualisation, c'est-à-dire le regroupement d'activités, au niveau national et au niveau local. En Île-de-France, la gestion de la paie des agents des huit Caisses primaires d'Assurance maladie, ou CPAM, organismes départementaux, sera confiée aux CPAM de Créteil et Versailles, tandis que celle des salariés du contrôle médical sera « délocalisée » à Bordeaux. À terme, il s'agit de créer des « pôles » nationaux ou régionaux par activité, déconnectés de leur actuel ancrage départemental. De nombreux domaines seront concernés, des rentes

d'accidents du travail jusqu'au traitement des feuilles de soins.

### Des conséquences dramatiques

« TRAM bouleverse totalement l'architecture de la Sécu et le service aux assurés sociaux, avec des conséquences qui pourraient être dramatiques pour le personnel et les usagers, dont la disparition de la proximité », indique Laurent Weber, de la section FO des Organismes sociaux.

Pour FO, seul le maintien entier de structures départementales est à même d'assurer un service de qualité aux assurés. **F. L.**

### Restez sur notre rôle syndical

en cause des droits des salariés et demandeurs d'emploi.

Dans les semaines et mois à venir nous rappellerons publiquement nos positions et revendications sans pour autant, directement ou indirectement, nous impliquer dans la campagne présidentielle.

Je me permets d'ailleurs, à titre d'observateur, de relever que les procédures de primaire sont effectivement primaires. C'est la foire à l'Audimat, le concours Lépine du politique et je ne suis pas sûr (c'est peu dire...) que la démocratie en sorte grandie.

Pour ce qui nous concerne et bien que l'actualité médiatique sera focalisée sur ces élections, nous continuerons assidûment notre travail syndical. Ce fut le cas la semaine dernière pour les dossiers industriels lors d'un rendez-vous avec le nouveau secrétaire d'État à l'Industrie ainsi qu'avec le ministre du Travail.

Par ailleurs, la campagne des élections TPE bat son plein. C'est en restant sur notre rôle syndical, sur nos principes de liberté et d'indépendance et en accentuant notre développement que nous rendrons le mieux service aux salariés, en répondant à leurs attentes.

À la différence d'autres syndicats (suivez mon regard) nous ne pratiquons pas le marketing syndical, nous militons tout simplement. **■**

**JEAN-CLAUDE MAILLY,**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter



**En bref****COMMERCE****Vivarte : la saignée d'emplois se poursuit**

Le groupe d'habillement Vivarte a annoncé le 21 septembre vouloir céder une centaine des 680 magasins La Halle aux chaussures. Il envisagerait aussi la vente de Merkal, marque espagnole. Selon FO, 500 à 600 emplois sont menacés. « Une fois de plus, seuls les salariés paient l'addition », dénonce la fédération FEC FO. Au printemps 2015, les salariés s'étaient mobilisés contre un plan de 1600 suppressions de postes, dont 1350 à La Halle aux chaussures.

**LOGEMENT****Nouveau coup de rabot sur les allocations logement**

Un projet de décret relatif à la loi de finances 2016 prévoit d'inclure l'épargne populaire (dont le livret A) dans le calcul des aides personnalisées au logement (APL), dès lors que le patrimoine dépasse 30 000 euros. Avec cette mesure, 650 000 locataires verraient leur allocation diminuée ou supprimée. L'AFOC dénonce « un nouveau coup de rabot [...] au détriment des plus modestes ».

**AUTOMOBILE****Valéo : FO contre le passage à 40 heures de travail**

FO a quitté le 16 septembre les négociations sur la mise en place d'un accord de compétitivité sur le site Valéo d'Angers, qui emploie un millier de personnes. La direction veut imposer le passage de 35 à 40 heures de travail hebdomadaires pour économiser 2,5 millions d'euros par an. FO dénonce une aggravation considérable des conditions de travail pour augmenter les dividendes des actionnaires.

**Fonctionnaires : les plus modestes peinent à se loger**

**ÉTAT DES LIEUX** Le manque de logements sociaux et les prix prohibitifs dans le secteur privé – particulièrement en région parisienne – compliquent l'accès des agents à la location ou à l'achat de biens. Un rapport a étudié cette situation.

Un récent rapport remis à la ministre de la Fonction publique, Mme Girardin, dresse un état des lieux des difficultés rencontrées par les 3,6 millions d'agents de catégories B et C (la plus basse) pour trouver un logement adapté à leurs moyens et à leurs besoins familiaux, notamment dans les « zones tendues », région parisienne et quelques grandes villes. Or parmi ces fonctionnaires, 81 % sont éligibles au parc social mais seulement 12 % y logent effecti-

vement. Pour certains agents, trouver un logement à moins d'une heure du domicile s'avère compliqué, alors même qu'ils sont solvables.

**Une situation qui nuit à la qualité des services**

« La mission a même eu vent d'agents dormant dans leur véhicule », indique le rapport, relevant que les rémunérations de ces agents modestes « ne sont pas en mesure d'accompagner la progression des dépenses de logement ».

Par ailleurs, et alors que cette situation nuit déjà « à la qualité du service » rendu, « au point de mettre en péril sa continuité dans l'enseignement, la police, le Trésor public et la santé » dans certaines zones géographiques, les restructurations de services par recentralisation des implantations dans les zones tendues participent à aggraver la situation. Le rapport fait dix-neuf propositions... mais pas celle d'une hausse substantielle des salaires pour les fonctionnaires. **VALÉRIE FORGERONT**

**Budget 2017 : les entreprises auront de quoi se réjouir**

**Le gouvernement a livré le 20 septembre les grandes lignes du projet de loi de finances pour 2017**, présenté le 28 septembre en Conseil des ministres. Avec une croissance estimée à 1,5 % du PIB l'an prochain, le projet – qui propose un nouvel abaissement de la fiscalité sur les entreprises et acte d'un nouveau recul de la dépense publique – vise à permettre de ramener les déficits publics à 2,7 % du PIB. Cela nécessitera un effort supplémentaire de 5 milliards sur les comptes publics, prévoit le gouvernement. Les administrations publiques notamment seront sollicitées pour un effort supplémentaire de 1 milliard. **V. F.**

**Autoroutes : les usagers et les collectivités mis à contribution**

**Les prochains travaux d'amélioration du réseau autoroutier** – 1 milliard d'euros pour cinquante opérations d'aménagement – seront financés par les usagers et les collectivités. Les concessionnaires ne seront pas sollicités, officiellement pour aller plus vite. Le plan autoroutier, dévoilé le 18 septembre dans le JDD par le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies, prévoit une hausse des tarifs des péages de 0,3 à 0,4 % par an entre 2018 et 2020. Elle s'ajoutera à d'autres, déjà programmées jusqu'en 2023. « Chez Cofiroute, l'augmentation prévue pour 2018 dans le contrat de concession est de 1,46 %, on passerait à 1,76 % », a précisé le ministre. **F. L.**

# Traités commerciaux transatlantiques : rien n'est réglé

**LIBRE-ÉCHANGE** D'importantes manifestations ont eu lieu ces derniers jours en Europe contre les traités de libre-échange transatlantiques négociés par l'Union européenne, l'un avec les États-Unis, le TTIP, l'autre avec le Canada, le Ceta.

**A**près des manifestations en Allemagne, 15 000 personnes ont aussi défilé le 20 septembre à Bruxelles, à l'appel de diverses associations et des centrales syndicales belges, contre les traités TTIP et Ceta. FO, représentée notamment par Andrée Thomas, secrétaire confédérale chargée de l'international, et plusieurs militants de l'union départementale du Nord, a participé à cette mobilisation, aux côtés d'autres délégations venues d'Italie, d'Espagne et des Pays-Bas.

Il s'agissait d'envoyer un message clair aux ministres du Commerce des 28 États membres de l'UE, qui ont tenu le 22 septembre à Bratislava une réunion certes informelle mais dont l'ordre du jour comprenait une discussion sur les traités, les ministres devant donc donner leur avis.

## Les contradictions du gouvernement français

Le TTIP est encore en cours de négociation. Mais celle du Ceta est achevée depuis septembre 2014.

Le Ceta devrait maintenant être, au moins pour ce qui ne relève pas de la compétence exclusive de l'UE, ratifié par les parlements nationaux, avant



Andrée Thomas et une partie de la délégation FO à la manifestation contre le TTIP et le Ceta, à Bruxelles le 20 septembre 2016.

son application pleine et entière. Mais, en vertu du traité européen, le Conseil européen a la possibilité de décider d'une application « provisoire » de l'accord en amont de la ratification.

En France, le gouvernement a annoncé qu'il demandait l'arrêt des négociations sur le TTIP. En revanche, il ne remet

pas en question la négociation du Tisa (accord sur le commerce des services, négocié au sein de l'OMC), dont on sait qu'il recèle des dangers de même nature que ceux contenus dans le TTIP, et se félicite de la conclusion du Ceta qui n'est rien d'autre que la préfiguration du TTIP. ■

EVELYNE SALAMERO

## FOCUS

Les résultats désastreux de l'application du Ceta  
**Deux chercheurs américains de l'université de Tufts, près de Boston, ont publié une étude alarmante sur les conséquences économiques de l'accord de libre-échange Canada Union européenne (Ceta). Selon eux, ce traité entraînerait la disparition de 204000 emplois dans les pays de l'UE dont 45000 en France. Et 80000 emplois pourraient également disparaître hors UE et Canada. Sur le long terme les salaires augmenteraient plus lentement, et ce, au profit des revenus du capital. Le manque à gagner pour les salaires français serait ainsi en moyenne de 1331 euros annuels.**

## Europe sociale : les propositions floues de la Commission

**RECOMMANDATIONS** Début octobre, syndicats, organisations patronales et Commission européenne doivent se rencontrer pour poursuivre la consultation sur le socle européen des droits sociaux.

Simple rhétorique ou engagement réel? C'est la question que tout un chacun pourrait se poser en lisant la prose de la Commission européenne concernant le « Socle européen des droits sociaux ».

Une initiative lancée par Jean-Claude Juncker lors de son discours sur l'état de l'Union le 9 septembre 2015. « Nous devons intensifier notre action en faveur d'un marché du travail équitable et véritablement paneuropéen », avait-il alors déclaré. Une vaste consultation sur ce socle a donc débuté au printemps 2016.

## Une rhétorique économique affirmée

La Confédération européenne des syndicats (CES) a plutôt bien accueilli la réapparition de la thématique sociale dans le discours de la Commission. Il faut dire que le sujet a longtemps été le parent pauvre de la construction européenne. La Confédération a obtenu que les partenaires sociaux aient droit à une consultation spécifique. Une deuxième vague de rendez-vous des représentants des salariés et du patronat européen devrait se tenir début octobre.

La CES reste cependant assez circonspecte. « Le socle européen des droits sociaux est intégré dans une rhétorique économique affirmée, dans laquelle la croissance économique semble être l'objectif principal », note une étude du centre de recherche et de formation de la CES, reprochant le flou juridique qui entoure le statut de ce texte. Il s'agira de simples recommandations, les États étant libres de les suivre ou pas. Et de signer parallèlement des traités de libre-échange qui ont des conséquences délétères sur les droits sociaux. ■

NADIA DJABALI

**En France, le salaire mensuel net moyen d'une femme est inférieur de 23,5 % à celui d'un homme pour un poste à temps plein**



Source : Observatoire des inégalités - 2013

**Au niveau médian** des salaires, les femmes gagnent 14% de moins que leurs homologues masculins, ce qui représente un écart de 263 euros par mois.

## Les droits des femmes, parent pauvre des financements

**ÉGALITÉ** Malgré les grands discours, le financement – public comme privé – dédié à l'égalité femmes-hommes reste largement insuffisant. Dans un rapport intitulé « Où est l'argent pour les droits des femmes? », dévoilé le 15 septembre, cinq organisations tirent la sonnette d'alarme.

Quelques jours à peine après le lancement en fanfare d'une grande campagne gouvernementale de lutte contre le sexisme, cinq organisations ont dénoncé dans un rapport inédit le manque de moyens financiers attribués aux droits des femmes.

Ce document, qui vise à devenir un baromètre annuel, a été présenté le 15 septembre au Conseil économique, social et environnemental (CESE). Ses auteurs, le Comité ONU Femmes France, la Fondation des femmes, le Fonds pour les femmes en Méditerranée, Women's WorldWide Web (w4.org) et le Haut conseil à l'égalité, ciblent aussi bien les fonds publics que privés.

Côté gouvernemental, ils dénoncent le sous-financement des politiques en faveur de l'égalité femmes-hommes. En 2016, seuls 29,7 millions d'euros, soit 0,0066 % du budget de l'État, ont été attribués au ministère des Droits des femmes.

Tous ministères confondus, l'État a consacré 221,2 millions d'euros à l'égalité femmes-hommes en 2016, soit 0,05 % de son budget. Même si elle a presque quintuplé depuis 2005,

cette somme reste tout aussi insuffisante selon les auteurs.

Quant au financement privé, « il est également limité », estime le rapport. Les fondations et fonds privés ciblent très peu



**Affiche** de la journée égalité professionnelle FO du 3 novembre 2016 (disponible sur le site FO).

### ZOOM

FO organise une journée sur l'égalité professionnelle le 3 novembre

La prochaine réunion dédiée aux référents égalité femmes-hommes Force Ouvrière portera sur le thème du temps partiel et de ses impacts. Ces contrats sont en effet occupés à 78,6% par des femmes et la moitié d'entre eux offrent un salaire inférieur à 850 euros par mois. Ils entraînent en outre un ralentissement des évolutions de carrière et aboutissent à des petites retraites. Cette journée se déroulera le 3 novembre au siège de la confédération.

leurs actions sur cette cause. Les dons des particuliers restent très faibles, à des taux comparables à ceux de la Colombie.

### Le constat d'un manque de décideuses politiques

En conséquence, les organisations s'alarment : « Le fonctionnement des structures et des associations est freiné, et des activités doivent être abandonnées. » Les femmes sont davantage vulnérables et les disparités géographiques se creusent.

D'où viennent les freins? Les organisations avancent notamment « un tabou culturel entourant les rapports des femmes à l'argent ». Elles dénoncent aussi le manque de décideuses politiques, alors que trois parlementaires sur quatre sont des hommes. Elles constatent également une très faible culture du don en France.

Pour améliorer le financement public, elles proposent notamment d'affecter les amendes versées par les partis politiques qui ne respectent pas la parité à des programmes en faveur des droits des femmes. L'an dernier, les 5,1 millions d'euros récoltés avaient été reversés au budget général. Côté privé, elles suggèrent d'améliorer la visibilité des associations et d'inciter le grand public à faire des dons.

La France aurait tout à gagner à délier sa bourse. Les organisations évaluent à 2,5 milliards d'euros le coût annuel des violences conjugales. Elles soulignent aussi que, selon l'OCDE, une vraie égalité en termes de participation au marché de l'emploi, de niveaux de salaire et de taux d'entrepreneuriat permettrait une augmentation de 9,40 % de la croissance française d'ici à 2020. **CLARISSE JOSSELINE**



## CE QUI CHANGE

- ▀ **La garantie de versement des retraites** est, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, étendue aux pensions de réversion relevant des organismes du régime général. Elles doivent désormais être versées dans un délai de quatre mois après le dépôt de la demande.
- ▀ **L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE)** des enseignants du premier degré est effective depuis le 1<sup>er</sup> septembre, passant de 400 euros à 1200 euros.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 270 000

C'est le nombre d'emplois qui auraient été détruits en France entre 2007 et 2001, année de l'entrée de la Chine dans l'OMC, selon l'étude d'un économiste de la Banque de France, publiée ce mois de septembre. Soit 90 000 emplois dans l'industrie et 180 000 dans les autres secteurs.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

**L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS** a atteint **125,26** au premier trimestre 2016, soit **+ 0,06 %** sur un an.

**Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.**

## GAZ ET ÉLECTRICITÉ

# Les rattrapages de facturation réduits à quatorze mois

L'association Force Ouvrière des consommateurs (AFOC) demandait une telle mesure de longue date. Elle existe désormais. Depuis le 19 août, les rattrapages de consommation sur les factures de gaz et d'électricité ne pourront plus être antérieurs à quatorze mois. Cette disposition relève de l'article 202 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, adoptée l'an dernier (le 17 août 2015). En conséquence, la mesure introduit une modification du code de la consommation dans son article 224-11. Celui-ci stipule ainsi désormais qu'« aucune consommation d'électricité ou de gaz naturel antérieure de plus de quatorze mois au dernier relevé ou auto-relevé ne peut être facturée, sauf en cas de défaut d'accès au compteur, d'absence de transmission par le consommateur d'un index relatif à sa consommation

réelle, après un courrier adressé au client par le gestionnaire de réseau par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou de fraude ». Les consommateurs sont ainsi mieux protégés en cas de régularisation de consommation. Ce n'est pas du luxe, explique en substance le Médiateur national de l'énergie, M. Jean Gaubert.

### Éviter le basculement dans la précarité énergétique

Cette autorité publique indépendante, créée en 2007, traite les litiges de consommation. Or, indique-t-elle, un tiers d'entre eux portaient chaque année jusqu'ici sur des rattrapages de consommation. Pourquoi de tels rattrapages remontent à plusieurs années ? En raison, explique le médiateur, de facturations trop longtemps restées sur la base d'estimations, d'absence prolongée de relevé de compteur ou encore de non-prise en compte des auto-relevés effectués par les consommateurs. Ainsi en 2015, dans le cadre des litiges traités par le médiateur, la facture moyenne des rattrapages s'établissait à 3 600 euros. « Ces montants importants pouvaient déséquilibrer le budget des ménages, notamment des plus modestes », reconnaît le médiateur, estimant que la mesure entrée en vigueur cet été est « équilibrée et efficace pour prévenir le basculement dans la précarité énergétique ». ▀

**3600 €**  
C'est le montant de la facture moyenne d'un rattrapage de consommation d'électricité ou de gaz.

## EN PRATIQUE

Une mesure soumise à conditions **Le consommateur doit rester « de bonne foi », par exemple en ne bloquant pas l'accès au compteur, indique l'AFOC. En l'absence de relevé annuel, il transmettra au fournisseur d'énergie un auto-relevé dans les quatorze mois suivant le précédent relevé. « À défaut », il pourrait payer des consommations remontant à deux ans au maximum.**

# Agenda

Lundi 3 octobre

## SEMAINE FO DE L'ÉLECTION TPE

Jean-Claude Mailly tient une conférence de presse à 11h, inaugurant la semaine que consacre FO, à tous les niveaux, dans les unions départementales et avec les fédérations, aux élections TPE (29 novembre - 12 décembre). Il y présentera les dispositifs mis en œuvre par la confédération, depuis novembre 2015 déjà, où une première semaine FO TPE avait été organisée pour cette « grande élection syndicale » (plus de 4 millions de salariés concernés).

**Jeudi 29 septembre COMITÉ CONFÉDÉRAL**

Le CCN est réuni au siège de la confédération les 29 et 30 septembre. Les délégués des unions départementales et fédérations débattront notamment de l'action contre la loi Travail et des perspectives économiques, sociales et syndicales pour les mois à venir.

**LES RETRAITÉS MOBILISÉS**

L'UCR FO appelle, avec d'autres organisations de retraités, à des actions pour défendre le pouvoir d'achat.

**Mardi 4 octobre L'OUTRE-MER À ÉGALITÉ**

L'Assemblée nationale débute l'examen du « projet de loi de programmation relatif à l'égalité réelle outre-mer et portant d'autres dispositions en matière sociale et économique ».

**Mercredi 5 octobre ÉLECTIONS À LA SÉCU**

Le SNFOCOS (cadres de la Sécu) organise une journée des candidats FO aux élections CE et DP de la CNAMTS et de la DRSM (Direction régionale du service médical). Dix mille salariés sont concernés.

VALÉRIE FORGERONT

**LA COLÈRE**

**Alors qu'Alstom prévoit de cesser sa production à Belfort** ou encore qu'Airbus n'écarte pas une réduction de ses effectifs pour abaisser ses coûts, FO Métaux demande « *l'arrêt du bradage de l'industrie française* », et une « *stratégie industrielle de long terme* ». Pour la fédération, qui publiera un livre blanc sur l'industrie en 2017, « *il faut des engagements réels en faveur de l'emploi et exiger des contreparties de la part des entreprises qui perçoivent des aides financières de l'État financées par les impôts* ».

**LE CONSTAT**

**En 2014, la moitié des personnels de la fonction publique territoriale (FPT)** gagnaient moins de 1688 euros net par mois, indique une récente enquête de l'Insee notant que le salaire net moyen dans la FPT a augmenté de 0,8% (en euros constants), tous types d'emplois confondus. L'enquête note toutefois de grandes différences dans la progression des salaires selon le type de collectivités. Le salaire net moyen croît de 0,4% dans les départements, de 1,1% dans les communes et de 1,5% dans les régions.

**LA GRÈVE**

**Contestant des remises en cause d'acquis sociaux**, les personnels du conseil départemental (1500 agents) de Tarn-et-Garonne seront en grève le 19 octobre à l'appel de trois syndicats dont FO (majoritaire). La collectivité territoriale projette en effet de supprimer huit jours de RTT d'ici à 2020. Elle prévoit aussi de supprimer certaines modulations de temps de travail ou encore de ne pas stagiairiser (période avant la titularisation d'un fonctionnaire) des contractuels employés dans les collèges.

**Consomag :  
une émission  
vidéo de l'AFOC**

Réalisée par l'Institut national de la consommation, en partenariat avec l'AFOC, elle s'intitule « Comment fonctionne un découvert bancaire? ». Cette vidéo est disponible sur la chaîne Youtube de Force Ouvrière : [www.youtube.com/SiteFO](http://www.youtube.com/SiteFO)

**Un site FO dédié  
aux TPE**

La plate-forme [info-tpe.fr](http://info-tpe.fr) a pour objectif de faciliter encore plus l'accès à l'information et à l'appui de FO pour les salariés des TPE, ces très petites entreprises étant dépourvues de possibilités de représentation syndicale directe : [www.info-tpe.fr](http://www.info-tpe.fr)

**Dossier traités  
de libre-échange  
commerciaux**

Retrouvez sur notre site Internet une sélection de textes, ainsi que les analyses et positions de Force Ouvrière sur le TTIP : [www.force-ouvriere.fr/dossier-traites-de-libre-echange-commerciaux](http://www.force-ouvriere.fr/dossier-traites-de-libre-echange-commerciaux)

**Comment adhérer  
à Force Ouvrière?**

Pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié : actif, chômeur ou retraité, chacun à sa place dans l'un des syndicats confédérés Force Ouvrière. Sélectionnez sur notre site le département de votre lieu de travail et adressez directement un mail à l'union départementale, qui vous mettra en rapport avec votre syndicat : <http://www.force-ouvriere.fr/adherer>

## Il bataille pour le maintien d'Alstom à Belfort

**PORTRAIT** Florian Jardinier, 47 ans, est câbleur à l'usine de construction ferroviaire Alstom à Belfort. Militant FO, ce délégué du personnel demande à la direction d'apporter des garanties pour le maintien de tous les emplois sur le site historique.

**D**epuis trente ans, Florian Jardinier prépare et monte des câbles sur les locomotives assemblées chez Alstom à Belfort. Comme ses collègues, l'annonce de l'arrêt en 2018 de la production l'a plongé dans le désarroi. « *Une annonce en forme de coup de massue pour un projet inacceptable* », fulmine-t-il. Actuellement quatrième organisation sur le site, FO espère que les élections professionnelles en octobre lui permettront d'amplifier sa représentativité. Mais pour l'instant, Florian, qui a vécu les grèves pour des hausses de salaires en 1994 ou celles, en 1998, contre les licenciements, est mobilisé « *pour le maintien de l'usine et de ses emplois. On sait que le combat sera long et difficile!* ».

**Des militants FO combattifs**

La direction « *sonde déjà les salariés sur leurs intentions : une possible acceptation d'un*



© DR

**1400**

C'est environ le nombre de salariés employés par Alstom Belfort dans les années 1990.

*transfert de poste, d'un départ en préretraite dans le cadre du protocole amiante...* ». Alors que le site employait 1400 personnes dans les années 1990 contre moins de 500 aujourd'hui et que par ailleurs les effectifs d'intérimaires ont été supprimés, les salariés s'inquiètent. Il faut que la direction «  *fasse des propositions et apporte rapidement des garanties quant à la pérennité des emplois* », insiste Florian, lui qui, tout jeune travailleur, a rejoint les rangs de FO car «  *les militants sont combattifs et c'est un vrai syndicat d'ouvriers* ». ■

VALÉRIE FORGERONT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr)

Directeur de la publication : J.C. Maillay

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0916 S 05818

ISSN 9065-5518 Dépôt légal septembre 2016

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.